



RAPPORT ANNUEL 2009

VOLUME 3

VOYAGEURS DU MONDE

Voyageurs
DU MONDE

COMPTOIR
DES VOYAGES

déserts
VOYAGES À L'INFINI



TA **TERRES**
D'AVENTURE
« LE VOYAGE À PIED »

GRAND NORD
GRAND LARGE
LES VOYAGES POLAIRES

VOLUME 03
VOYAGEURS DU MONDE

ANNEXES AU RAPPORT DE GESTION

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

ANNEXE 1
LISTE DES MANDATS EXERCES PAR LES MANDATAIRES AU 31.12.2009

NOM	AUTRES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES PAR LES MANDATAIRES EN DEHORS DE VOYAGEURS DU MONDE
<p>Jean-François RIAL <i>Président Directeur général et administrateur, non salarié</i></p>	<p>En France : AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur. SAINT-VICTOR PARTICIPATION S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur. COMPTOIR DES VOYAGES S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur TERRES D'AVEVENTURE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général RESTAURANT VOYAGEURS DU MONDE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur H.A.M.A.C S.A., en qualité de membre du Conseil de Surveillance A l'étranger : VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président du Conseil d'administration. VOYAGES SUR LE NIL S.A.E. (EGYPTE), en qualité de Président Directeur Général et de représentant de Voyageurs du Monde S.A. administrateur SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité de co gérant.</p>
<p>Alain CAPESTAN <i>Directeur général délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p>En France : AVANTAGE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur. SAINT-VICTOR PARTICIPATION S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur COMPTOIR DES VOYAGES S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur TERRES D'AVEVENTURE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Président RESTAURANT VOYAGEURS DU MONDE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur LIVRES ET OBJETS DU MONDE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur KEREON S.A.S., en qualité d'administrateur. A l'étranger : ISLANDIC TRAVEL COMPANY (ISLANDE), en qualité de Président Directeur Général LA VILLA NOMADE S.A.R.L. (MAROC), en qualité de représentant permanent de Voyageurs du Monde et de co-gérant VOYAGEURS D'EGYPTE S.A.E. (EGYPTE), en qualité de représentant permanent de Voyageurs du Monde, titulaire d'un mandat d'administrateur VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE), en qualité de représentant de Voyageurs du Monde, administrateur SENEGAL SUR MESURE S.A.R.L. (SENEGAL), en qualité de gérant GSM TRAVEL & TOURISM LIMITED (GRECE), en qualité de gérant SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité de co gérant.</p>
<p>Lionel HABASQUE <i>Directeur général délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p>TERRES D'AVEVENTURE S.A., en qualité de Président Directeur Général et d'administrateur AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur. NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général RESTAURANT VOYAGEURS DU MONDE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur LIVRES ET OBJET DU MONDE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur A l'étranger :</p>

	<p>VOYAGES SUR LE NIL S.A.E (EGYPTE) : en qualité de représentant de Voyageurs du Monde, administrateur</p> <p>SATYAGRAHA'S GUEST HOUSE PTY LTD (AFRIQUE DU SUD), en qualité de co gérant.</p>
<p>Frédéric MOULIN <i>Administrateur, non salarié</i></p>	<p>AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</p> <p>SAINT-VICTOR PARTICIPATION S.A., en qualité d'administrateur</p> <p>TERRES D'AVENTURE S.A., en qualité d'administrateur</p>
<p>Loïc MINVIELLE <i>Directeur général délégué et administrateur, non salarié</i></p>	<p>COMPTOIR DES VOYAGES S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</p> <p>NOMADE AVENTURE S.A.S., en qualité de Directeur Général</p> <p>AVANTAGE S.A., en qualité de Directeur Général Délégué et d'administrateur</p>
<p>AVANTAGE , Représentée par Alain CAPESTAN, <i>Administrateur</i></p>	<p>COMPTOIR DES VOYAGES S.A., en qualité d'administrateur</p>
<p>Constance BENQUE <i>Administrateur indépendant, non salarié</i></p>	<p>LAGARDERE PUBLICITE S.A.S, en qualité de Président</p> <p>ID GROUPE S.A., en qualité de Président Directeur Général et administrateur</p> <p>LAGARDERE GLOBAL ADVERTISING (LGA) S.A., en qualité de Président Directeur Général et administrateur</p>
<p>Annie CONTRA FERTON <i>Administrateur indépendant, non salarié</i></p>	<p>VIA PAX S.A., en qualité d'administrateur</p> <p>DOTCORP ASSET MANAGEMENT S.A.S., en qualité de Président.</p>
<p>Gérard ALANT <i>Administrateur indépendant, non salarié</i></p>	<p>CHAMBRE DE COMMERCE FRANCO-ISLANDAISE, en qualité d'administrateur</p> <p>SOCIETE CIVILE GEROM, en qualité de Gérant</p>
<p>François LEMARCHAND <i>Administrateur indépendant, non salarié</i></p>	<p>PARIS PASSY, en qualité d'administrateur</p> <p>CREATIONS MARTIN BENITO S.A., en qualité d'administrateur et de Président Directeur Général</p> <p>NATURE ET DECOUVERTES S.A., en qualité d'administrateur et de Président Directeur Général</p> <p>I.D.P.E (IMPORTATION ET DISTRIBUTION DE PRODUITS EXOTIQUES) S.A., en qualité d'administrateur et de Président Directeur Général</p> <p>LA DEFENSE DECOUVERTES S.A., en qualité d'administrateur et de Président Directeur Général</p> <p>MERCATOR S.A., en qualité d'administrateur et de Président Directeur Général</p> <p>CIC Finance S.A., en qualité de représentant permanent de SOFINACTION, administrateur.</p> <p>CIC Investissement S.A., en qualité de représentant permanent de SOFINACTION, administrateur</p> <p>SIV S.A., en qualité d'administrateur</p> <p>GROUPEMENT DES COMMERÇANTS DU CENTRE REGIONAL GRAND VAR, en qualité d'administrateur</p>
<p>Jacques MAILLOT <i>Administrateur indépendant, non salarié</i></p>	<p>GENERALI FRANCE : en qualité d'administrateur</p> <p>COMPAGNIE DES ALPES : administrateur et Président du Comité des nominations et des rémunérations</p> <p>EASY VOYAGES : en qualité de membre du Conseil de Surveillance</p>

ANNEXE 2

**REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX
REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE PAR VOYAGEURS
DU MONDE AU COURS DE L'EXERCICE 2009**

Membres du Conseil d'administration	Rémunération brute totale annuelle	Dont :			Autres éléments
		Partie fixe	Partie variable	Jetons de Présence*	
Alain CAPESTAN	5.000 €	N/A	N/A	5.000 €	N/A
Jean François RIAL	5.000 €	N/A	N/A	5.000 €	N/A
Frédéric MOULIN	5.000 €	N/A	N/A	5.000 €	N/A
Lionel HABASQUE	5.000 €	N/A	N/A	5 000 €	N/A
Loïc MINVIELLE	5.000 €	N/A	N/A	5 000 €	N/A
AVANTAGE	5.000 €	N/A	N/A	5 000 €	N/A
Gérard ALANT	5.000 €	N/A	N/A	5 000 €	N/A
Jacques MAILLOT	5.000 €	N/A	N/A	5 000 €	N/A
François LEMARCHAND	5.000 €	N/A	N/A	5 000 €	N/A
Annie FERTON	5.000 €	N/A	N/A	5 000 €	N/A
Hervé SALIOU**	49.149 €	43.349 €	800 €	5 000 €	N/A

* Montant des jetons de présence décidé par l'assemblée générale du 9.06.2008, réparti à parts égales par décision du Conseil d'administration du 15 octobre 2008 et versé en 2009.

** salarié de Voyageurs du Monde depuis le 01/03/2009

REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DES SOCIETES CONTROLEES PAR LA SOCIETE, AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Membres du Conseil d'administration des sociétés contrôlées	Rémunération brute totale annuelle	Dont :			Autres éléments
		Partie fixe	Partie variable	Jetons de Présence	
Marc MAILLET (Comptoir des Voyages)	67.761 €	57.400 €	10.361 €	N/A	N/A
Hervé SALIOU* (Comptoir des Voyages)	15.263 €	11.453 €	3.810 €	N/A	N/A

* Rémunération perçue au titre de Directeur Général Délégué

REMUNERATION ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE RECUS PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIETE, PAR LA SOCIETE (AVANTAGE) QUI CONTROLE LA SOCIETE, AU COURS DE L'EXERCICE 2009

Membres du Conseil d'administration	Rémunération brute totale annuelle*	Dont :			Autres éléments
		Partie fixe Annuelle*	Partie variable*	Jetons de présence	
Alain CAPESTAN	269.134 €	200.134 €	69.000 €	N/A	retraite par capitalisation: 9.600 €
Jean François RIAL	269.325 €	200.325 €	69.000 €	N/A	retraite par capitalisation: 9.603 €
Frédéric MOULIN	104.324 €	91.324 €	13.000 €	N/A	retraite par capitalisation: 5.216 €
Lionel HABASQUE	308.280 €	195.780 €	112.500 €	N/A	retraite par capitalisation: 9.606 €
Loïc MINVIELLE	146.264 €	123.264 €	23.000 €	N/A	retraite par capitalisation: 7.142 €
AVANTAGE	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Gérard ALANT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Jacques MAILLOT	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
François LEMARCHAND	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Annie FERTON	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Hervé SALIOU	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

*Montant brut, incluant les avantages en nature et hors coût des charges sociales.

ANNEXE 3
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Se reporter au paragraphe 3.2.1.3.3 en annexe des comptes sociaux de Voyageurs du Monde au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009

ANNEXE 4
TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté Durée de l'exercice (mois)	31/12/2009 12	31/12/2008 12	31/12/2007 12	31/12/2006 12	31/12/2005 12
<u>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
Capital social	3 691 510	3 691 510	3 691 510	3 691 510*	3 191 510
Nombre d'actions					
- ordinaires	3 691 510	3 691 510	3 691 510	3 691 510	1 595 755
- à dividende prioritaire					
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					49 107
<u>OPERATIONS ET RESULTATS</u>					
Chiffre d'affaires hors taxes	137 496 700	144 620 853	124 604 079	108 362 589	101 330 991
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	7 809 995	10 044 657	7 467 003	5 318 101	4 642 972
Impôts sur les bénéfices	1 702 159	2 657 775	2 008 070	1 189 954	1 118 465
Participation des salariés	482 149	655 307	503 100	179 640	324 764
Dot. Amortissements et provisions	3 072 028	1 733 554	1 594 148	1 427 821	898 828
Résultat net	2 553 660	4 998 021	3 361 686	2 520 686	2 300 915
Résultat distribué	3 322 359	3 322 359	1 476 604	922 878	797 878
<u>RESULTAT PAR ACTION</u>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	1,52	1,82	1,34	1,07	2,01
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,69	1,35	0,91	0,68	1,44
Dividende attribué	0,90 (proposition)	0,90	0,40	0,25	0,50
<u>PERSONNEL</u>					
Effectif moyen des salariés	298	297	278	246	244
Masse salariale	12 021 746	11 445 175	9 773 282	9 213 963	8 407 702
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	4 659 629	4 330 420	3 766 734	3 594 009	3 054 861

* la valeur nominale des actions a été divisée par deux en 2006 et est aujourd'hui de un euro. Elle était de deux euros en 2005.

KPMG Entreprises
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex

ADG International
42, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

Voyageurs du Monde S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Voyageurs du Monde S.A.
55, rue Sainte Anne – 75002 Paris
Ce rapport contient 26 pages

KPMG Entreprises
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex

ADG International
42, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

Voyageurs du Monde S.A.

Siège social : 55, rue Sainte Anne – 75002 Paris
Capital social : € 3.691.510

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Voyageurs du Monde S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **Règles et principes comptables**

La note 3.1.2 de l'annexe expose les règles et principes comptables relatifs à la reconnaissance du chiffre d'affaires et des produits constatés d'avance.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- **Estimations comptables**

La société procède, à chaque clôture, à un test de valorisation des titres de participations et des droits au bail tels que décrits dans les notes 3.2.1.3.1 et 3.2.1.1.3 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les modalités de mise en œuvre de ces tests de valorisation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, le cas échéant, et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.2.1.3.1 et 3.2.1.1.3 des comptes annuels donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Levallois-Perret et Paris, le 30 avril 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

ADG International

Michèle Vigel
Associée

Serge Fourreau
Associé

KPMG Entreprises
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex

ADG International
42, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

Voyageurs du Monde S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur les comptes
consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Voyageurs du Monde S.A.
55, rue Sainte Anne – 75002 Paris
Ce rapport contient 35 pages

KPMG Entreprises
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex

ADG International
42, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

Voyageurs du Monde S.A.

Siège social : 55, rue Sainte Anne – 75002 Paris
Capital social : € 3.691.510

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Voyageurs du Monde S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- **Règles et principes comptables**

Les notes 5.12 et 5.13 des comptes consolidés exposent les règles et méthodes d'évaluation relatives au chiffre d'affaires et à la marge brute.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes aux comptes consolidés et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- **Dépréciation des actifs**

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de valorisation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles, selon les modalités décrites dans les notes 5.1 et 5.3 des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de valorisation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, le cas échéant, et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 5.1 et 5.3 des comptes consolidés donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Levallois-Perret et Paris, le 30 avril 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

ADG International

Michèle Vigel
Associée

Serge Fourreau
Associé

KPMG Entreprises
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex

ADG International
42, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

Voyageurs du Monde S.A.

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2009
Voyageurs du Monde S.A.
55, rue Saint Anne - 75002 Paris
Ce rapport contient 9 pages

KPMG Entreprises
2 bis, rue de Villiers
92309 Levallois-Perret Cedex

ADG International
42, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris

Voyageurs du Monde S.A.

Siège social : 55, rue Saint Anne - 75002 Paris
Capital social : €3.691.510

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

1 Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisé des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 Autorisation le 19 octobre 2009 de signature d'un avenant n°4 à la convention d'utilisation et de promotion de la marque Voyageurs du Monde entre votre Société et la société Livres et Objets du Monde, autorisée par le Conseil du 26 juin 2006

<u>Personnes concernées :</u>	Monsieur Alain Capestan, administrateur Monsieur Lionel Habasque, administrateur Monsieur Jean-François Rial, administrateur
<u>Nature et objet :</u>	Autorisation de signature d'un avenant afin de réviser la rémunération forfaitaire qui s'établit à € 310.000H.T. pour l'exercice 2009.
<u>Modalités :</u>	Le coût de la prestation pour l'exercice 2009 s'élève à € 310.000.

1.2 Autorisation le 28 avril 2009 de signature de la convention de financement de la fondation d'entreprise Voyageurs du Monde

<u>Personnes concernées :</u>	Monsieur Alain Capestan, administrateur Monsieur Lionel Habasque, administrateur Monsieur Jean-François Rial, administrateur Monsieur Frédéric Moulin, administrateur Monsieur Loic Minvielle, administrateur
<u>Nature et objet :</u>	Autorisation du financement de la Fondation d'entreprise Voyageurs du Monde par votre Société. Le financement est réalisé via un prélèvement sur la rémunération de chacun des voyages qui inclut du transport de € 5 par voyageur, pour des voyages moyen courriers (Europe, Pays de la Méditerranée et Afrique du Nord) et € 10 par voyageur, pour les voyages long courriers.
<u>Modalités :</u>	Le montant de la contribution financière de votre Société s'est établi à € 425.189,89 au titre de l'exercice 2009, première année d'existence de la fondation d'entreprise.

1.3 Autorisation le 15 juin 2009 de signature d'un contrat d'acquisition de 500 actions de la société Comptoir des Voyages à la société Avantage

<u>Personnes concernées :</u>	Monsieur Alain Capestan, administrateur Monsieur Lionel Habasque, administrateur Monsieur Jean-François Rial, administrateur Monsieur Loic Minvielle, administrateur Avantage S.A., actionnaire
<u>Nature et objet :</u>	Autorisation d'acquisition par votre Société de 500 actions Comptoir des Voyages, filiale de Voyageurs du Monde, pour un prix de € 30.000 (€ 60/action) à la société Avantage, à la suite du rachat desdites actions par cette dernière en raison du départ d'un salarié Comptoir des Voyages et également actionnaire.
<u>Modalités :</u>	Les actions précitées ont été acquises sur l'exercice pour € 30.000.

1.4 Autorisation le 19 octobre 2009 de signature d'un avenant n°11 au contrat de direction générale du 22 décembre 1999 entre votre Société et la société Avantage, autorisé par le Conseil du 16 décembre 1999

- Personnes concernées : Monsieur Alain Capestan, administrateur
Monsieur Lionel Habasque, administrateur
Monsieur Jean-François Rial, administrateur
Monsieur Frédéric Moulin, administrateur
Monsieur Loic Minvielle, administrateur
Avantage S.A., actionnaire
- Nature et objet : Autorisation de signature d'un avenant n°11 afin de tenir compte d'une réorganisation impliquant une augmentation dans l'attribution des missions confiées à Avantage au bénéfice de votre Société, à compter du 1^{er} octobre 2009, à la suite de la nomination de Monsieur Frédéric Moulin, en qualité de Directeur Général Délégué de la société Avantage.
- Modalités : La rémunération forfaitaire fixe annuelle au titre de l'année 2009 a été augmentée de € 20.006 et s'est établit à € 518.452 H.T.
- Les modalités de calcul de la rémunération variable consistant en un versement par la Société à Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de votre Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de votre Société excèderait € 1.500.000, demeurent inchangées. Les frais fixes de véhicule sont évalués à € 21.073 H.T. pour 2009.

1.5 Autorisation le 14 décembre 2009 de signature d'un avenant n°12 au contrat de direction générale du 22 décembre 1999 entre votre Société et la société Avantage, autorisé par le Conseil du 16 décembre 1999

<u>Personnes concernées :</u>	Monsieur Alain Capestan, administrateur Monsieur Lionel Habasque, administrateur Monsieur Jean-François Rial, administrateur Monsieur Frédéric Moulin, administrateur Monsieur Loïc Minvielle, administrateur Avantage S.A., actionnaire
<u>Nature et objet :</u>	Autorisation de signature d'un avenant n°12 afin de tenir compte d'une réorganisation impliquant une légère augmentation dans l'attribution des missions confiées à Avantage au bénéfice de votre Société, à compter du 1 ^{er} janvier 2010.
<u>Modalités :</u>	La rémunération forfaitaire fixe annuelle au titre de l'année 2010 est fixée à € 608.277 H.T. Les modalités de calcul de la rémunération variable consistant en un versement par votre Société à Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de votre Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de la Société excéderait € 1.500.000, demeurent inchangées. Les frais fixes de véhicule sont évalués à € 30.403 H.T. pour 2010.

1.6 Autorisation le 14 décembre 2009 de signature d'un contrat d'acquisition par votre Société de 2.621 actions de la société Comptoir des Voyages à la société Avantage

Personnes concernées : Monsieur Alain Capestan, administrateur
Monsieur Lionel Habasque, administrateur
Monsieur Jean-François Rial, administrateur
Monsieur Loic Minvielle, administrateur
Avantage S.A., actionnaire

Nature et objet : Autorisation d'acquisition par votre Société de 2.621 actions Comptoir des Voyages, filiale de Voyageurs du Monde, pour un prix de € 174.348,92 (€ 66,52/action) à la société Avantage, à la suite du rachat des dites actions par cette dernière à un actionnaire fondateur de Comptoir des Voyages.

Modalités : Absence d'effet sur l'exercice 2009.

2 Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informé que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 Engagement de Voyageurs du Monde au profit de l'APS pour la société Terres d'Aventure

Nature et objet : Caution de votre Société au profit de l'A.P.S. pour le compte de la société Terres d'Aventure.

Modalités : Au 31 décembre 2009, cette caution s'élève à € 1.372.041,16. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

2.2 Engagement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S. pour la société Saint-Victor Participation

Nature et objet : Caution de votre Société au profit de l'A.P.S. pour le compte de la société Saint-Victor Participation.

Modalités : Au 31 décembre 2009, cette caution s'élève à € 99092. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

2.3 Engagement de Voyageurs du Monde au profit de l'A.P.S. pour la société Nomade Aventure (anciennement dénommée Equipées)

Nature et objet : Caution de votre Société au profit de l'A.P.S. pour le compte de la société Nomade Aventure.

Modalités : Au 31 décembre 2009, cette caution s'élève à € 716470. Ce montant n'a pas été réévalué depuis la mise en place de cette garantie.

2.4 Cautionnement solidaire au titre d'un bail commercial signé par Comptoir des Voyages

Nature et objet : Cautionnement solidaire de votre Société au titre d'un bail commercial situé à Toulouse d'une durée de 9 ans.

Modalités : Ce cautionnement porte sur le paiement des loyers et des charges, sur toutes les clauses et conditions du bail pour la durée initiale du bail et celle de son premier renouvellement, soit jusqu'au 29 juin 2023. Au cours de l'exercice 2009, le montant du loyer facturé à Comptoir des Voyages par le propriétaire s'est élevé à € 18.120 hors charges et hors taxes et le montant des provisions sur charges à € 1.092.

2.5 Signature d'un avenant n°10 au contrat de direction générale du 22 décembre 1999 entre votre Société et la société Avantage

Nature et objet :

Autorisation de signature d'un avenant n°10 afin de tenir compte d'une réorganisation dans l'attribution des missions confiées à Avantage, à compter du 1er janvier 2009. Cette convention prévoyait une rémunération forfaitaire fixe annuelle au titre de l'année 2009 est fixée à € 498.446 H.T. Par ailleurs, les modalités de calcul de la rémunération variable consistant en un versement par votre Société à Avantage d'une somme égale à 5% du résultat courant avant impôts et hors dividendes perçus de votre Société dès lors qu'à la clôture de chaque exercice le résultat courant de votre Société excéderait € 1.500.000, demeuraient inchangées. Les frais fixes de véhicule étaient évalués à € 18.523 H.T. pour 2009.

Modalités :

Cette convention a fait l'objet d'un avenant autorisé par votre Conseil d'administration du 19 octobre 2009 (Cf. § 1.4)

Levallois-Perret et Paris le 30 avril 2010

Les commissaires aux comptes

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.

ADG International

Michèle Vigel
Associée

Serge Fourreau
Associé